

Dématérialisation de la diffusion des convocations



Actuellement, la chaîne de dématérialisation du processus de production des actes administratifs, de la création par les services jusqu'à la télétransmission en préfecture, est généralement effective dans nombre de collectivités. Pourtant, l'envoi des convocations et des documents de séances reste encore très souvent sous forme « papier », ce qui représente un volume important, un coût financier (impression, affranchissement, coursier), humain et de temps assez considérable.

Les élus étant souvent des personnes se déplaçant beaucoup (mandats différents, visites sur le terrain, séances de travail dans différents lieux, etc.), il est impératif qu'ils puissent accéder aux documents même en cas de perte de connexion ; ils doivent en outre pouvoir gérer ces préparations sur tablette ou PC. De plus, la préparation d'une séance nécessite des outils de travail collaboratif, pour pouvoir annoter des dossiers et des documents, et partager ces annotations avec d'autres élus ou un groupe d'élus, de manière privée ou publique. Enfin, la gestion des présences, absences et délégations de pouvoir doivent être intégrées à la préparation des réunions et séances pour une meilleure organisation.

L'App Elus est une solution de diffusion des convocations et des documents de séances aux élus qui répond à tous ces besoins. Respectant les exigences réglementaires définies dans le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121, L.3221 et L.4132), l'App Elus assure la sécurité et la traçabilité du dépôt des dossiers et des convocations. L'App Elus dématérialise l'envoi et la préparation aux séances, conseils et réunions et intègre un véritable outil de travail collaboratif.

L'APP ELUS EN BREF

- Préparation, envoi et diffusion
- Consultation, recherche et archivage
- Annotations avec fonction de partage
- Gestion des présences, absences et délégations de pouvoir
- Horodatage légal et certifié
- Approche « Zéro papier »
- Disponible sur tablettes et PC
- Interfaçage avec tout type de solution de gestion des actes administratifs



CREATION

Au lieu d'imprimer tous les documents de séance (documents obligatoires et de convocation + documents relatifs à la séance), les gestionnaires les injectent dans l'application :

- soit par création manuelle des dossiers
- soit par import XML ou Web Service dans le cas d'un interfaçage avec une solution propriétaire de gestion des actes

DIFFUSION

La convocation et le dossier de séance sont diffusés de manière dématérialisée dans le respect des exigences réglementaires, pour garantir la valeur probante des dépôts et la traçabilité des envois (horodatage légal et certifié).

RECEPTION

L'élue(e) reçoit un email suivant une liste de diffusion, chaque type d'instance ayant sa propre liste de diffusion. L'email contient les pièces obligatoires.

C'est l'expérience de Sésin au service des collectivités qui a permis de créer cette nouvelle App. Créateur de PosActes, solution de gestion des actes et délibérations, Sésin permet à toute collectivité de dématérialiser la diffusion des convocations, quel que soit son équipement. L'App Elus s'interface avec toute solution propriétaire, s'adressant ainsi à la fois aux petites et aux grandes collectivités.

UTILISATION & FONCTIONNALITES

Après réception de l'email, l'élue se rend sur l'App Elus (sur sa tablette ou sur un PC) et retrouve sa convocation avec les pièces obligatoires et l'intégralité du dossier des documents de séance

FONCTIONNALITES :

- Accuser réception
- Consulter les documents et les dossiers
- Annoter les documents
- Gérer la confidentialité des annotations (publique, privée, partagée)
- Travailler en mode déconnecté en cas de perte de connexion
- Gérer sa présence ou procéder aux délégations de pouvoir
- Rechercher, récupérer et consulter les séances archivées



POUR LES GESTIONNAIRES DES ASSEMBLEES

La plate-forme « Administrateur » permet en outre de :

- Disposer des preuves de diffusion et d'horodatage
- Optimiser la gestion des séances par la consultation des accusés de réception, des présents, des absents excusés et des délégations de pouvoir effectuées.

Les applications Sésin sont utilisées par :

- Départements du Val de Marne, Haute-Garonne, Vosges, Saône et Loire, Oise, Rhône, Haut-Rhin, Morbihan, Vendée, Seine et Marne
- Régions Bourgogne Franche-Comté, Hauts-de-France et Nouvelle Aquitaine
- Mairies de Gennevilliers, Poitiers, Grenoble, Montpellier, Cannes, Nevers, La Seyne-sur-mer, Nantes
- Agglomérations : Artois Comm, Amiens métropole, Communauté urbaine de Lille